La publication de ce procès-verbal est autorisée conditionnellement à la réserve suivante: Le procès-verbal sera approuvé lors de la séance ordinaire du 1 juin 2026 et signé par le maire et la greffière ou leurs substituts.

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC

Ville de Sainte-Anne-des-Monts Gaspésie

SÉANCE ORDINAIRE TENUE LE 4 MAI 2026

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA VILLE DE SAINTE-ANNE-DES-MONTS TENUE LE LUNDI 4 MAI 2026, À 20 HEURES, EN LA SALLE JEAN-BAPTISTE-SASSEVILLE DE LA MAIRIE DE SAINTE-ANNE-DES-MONTS.

Membres du Conseil de ville	*Titre*	*Présent. e.*	*Absent. e.*
Monsieur Simon Deschênes	Maire	☒	☐
Monsieur Mario Dupuis	Conseiller district nº 1	☒	☐
Madame Ariane Lévesque	Conseillère district nº 2	☒	☐
Monsieur Marc Portelance	Conseiller district nº 3	☒	☐
Madame Allison Servant	Conseillère district nº 4	☒	☐
Monsieur Richard Bujold	Conseiller district nº 5	☒	☐
Monsieur Serge Chrétien	Conseiller district nº 6	☒	☐

Autres personnes	*Titre*		
Monsieur Martin Richard	Directeur général	☐	☒
Madame Josée Latour	Trésorière	☒	☐
Madame Andréanne Tousignant	Greffière	☐	☒
Madame Mégane Bogle	Greffière adjointe	☒	☐

Membres de ce conseil formant quorum sous la présidence du monsieur le maire Simon Deschênes.

1. Ouverture

26-05-101 **2. Adoption de l'ordre du jour**

IL EST PROPOSÉ PAR Richard Bujold ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que l'ordre du jour soit adopté tel quel.

ADOPTÉE

3. Approbation des procès-verbaux

26-05-102 3.1 Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 avril 2026

Les membres du conseil ayant reçu et lu le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 avril 2026, Il EST PROPOSÉ PAR ALLISON SERVANT ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que ledit procès-verbal soit approuvé tel quel.

ADOPTÉE

26-05-103 3.2 Approbation du procès-verbal de la séance extraordinaire du 21 avril 2026

Les membres du conseil ayant reçu et lu le procès-verbal de la séance extraordinaire du 21 avril 2026, Il EST PROPOSÉ PAR SERGE CHRÉTIEN ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que ledit procès-verbal soit approuvé tel quel.

ADOPTÉE

4. Information

4.1 Programme d'aide financière destiné aux produits d'hygiène durables

La publication de ce procès-verbal est autorisée conditionnellement à la réserve suivante: Le procès-verbal sera approuvé lors de la séance ordinaire du 1 juin 2026 et signé par le maire et la greffière ou leurs substituts.

La Ville de Sainte-Anne-des-Monts réaffirme son engagement à réduire la production de déchets et à promouvoir des habitudes de consommation durables. Dans cette optique, elle met en place, dès aujourd'hui, un programme de soutien financier destiné à l'acquisition ou à la location de produits d'hygiène réutilisables.

Ce programme, qui modernise et bonifie le programme de couches lavables adopté en 2015, précise les objectifs, les modalités d'application, les critères d'admissibilité ainsi que les limites entourant l'octroi de l'aide financière.

Le programme complet sera diffusé sous peu sur le site web de la Ville et sur la page Facebook municipale. Il sera également affiché prochainement dans certains lieux publics, notamment à la bibliothèque.

4.2 Déjeuner bénéfice des Pompiers : et la Journée international des pompiers et pompières

À l'occasion de la Journée internationale des pompiers et des pompières, le conseil souligne l'engagement remarquable des membres du service incendie. Être pompier, c'est être prêt à intervenir à toute heure, se dépasser et protéger sa communauté avec courage et dévouement. Le conseil rend hommage aux pompiers et pompières actuellement en service ainsi qu'à celles et ceux qui ont servi par le passé, et les remercie sincèrement pour leur contribution essentielle à la sécurité de la population.

Le conseil rappelle également la tenue du Déjeuner bénéfice des pompiers, qui aura lieu le 17 mai de 8 h à 12 h. Les profits de cette activité seront remis aux jeunes de la communauté.

4.3 Sondage pour développer la mobilité durable à Sainte-Anne-des-Monts

Le conseil souligne l'importance d'améliorer le transport actif à Sainte-Anne-des-Monts. En collaboration avec la Direction régionale de la santé publique, la Ville lance un sondage afin de recueillir l'opinion des citoyennes et citoyens de 13 ans et plus sur la marche, le vélo et autres modes de déplacement actif.

Le sondage, d'une durée d'environ dix minutes, est accessible jusqu'au 15 mai. Les résultats permettront à la Direction régionale de la santé publique de formuler des recommandations à la Ville.

Le sondage est disponible sur le site web municipal ainsi que sur la page Facebook de la Ville.

4.4 Biblio-qualité – Ruban

Notre bibliothèque municipale a obtenu le ruban BiblioQUALITÉ – niveau 5, la plus haute distinction décernée par l'Association des bibliothèques publiques du Québec. Cette reconnaissance témoigne de la qualité exemplaire des investissements réalisés dans la bibliothèque de la Ville de Sainte-Anne-des-Monts ainsi que de l'importance accordée au développement et à l'accessibilité des services offerts à la population.

Le conseil municipal tient à souligner l'engagement remarquable de l'équipe de la bibliothèque, qui met tout son cœur à faire de cet espace un lieu vivant, accueillant et essentiel pour l'ensemble de la communauté.

4.5 Les infrastructures sportives de la Ville

Le conseil municipal invite la population à profiter des parcs, notamment du parc du Petit-Bois, où les sentiers de marche et les aires aménagées offrent un cadre agréable pour se détendre et s'activer. Le retour du beau temps et du soleil constitue une occasion idéale pour fréquenter ces espaces et en apprécier pleinement la qualité.

Le conseil rappelle également que les inscriptions pour de nombreux sports sont présentement ouvertes, et encourage les citoyennes et citoyens à y participer ou à venir soutenir nos jeunes lors des activités sportives, notamment les matchs de soccer, de volleyball et de hockey.

La publication de ce procès-verbal est autorisée conditionnellement à la réserve suivante: Le procès-verbal sera approuvé lors de la séance ordinaire du 1 juin 2026 et signé par le maire et la greffière ou leurs substituts.

4.6 Nettoyage des berges

Le conseil municipal informe la population que le Club Lions reprend cette année l'organisation du nettoyage des berges. Avec la fonte des neiges, plusieurs déchets deviennent visibles, ce qui rend cette opération particulièrement pertinente.

Les bénévoles sont invités à se présenter à l'arrière de l'hôtel de ville entre 8 h 30 et 9 h afin de former les équipes de travail. Un léger dîner sera offert aux participantes et participants au parc multisport après leur contribution.

L'activité se tiendra le 24 mai, et les citoyennes et citoyens sont encouragés à s'inscrire ou à se présenter directement sur place le jour même.

De plus, une collecte d'objets lourds aura lieu le 9 juin. Cette journée s'inscrit dans un effort de grand ménage visant à maintenir un environnement propre et à renforcer la fierté collective envers notre ville.

4.7 La Journée internationale contre l'homophobie, la biphobie et la transphobie (IDAHOBIT) pour sensibiliser aux discriminations subies par les personnes LGBT+

Le 17 mai, on souligne la Journée internationale contre l'homophobie, la biphobie et la transphobie, qui vise à sensibiliser la population aux réalités vécues par les personnes LGBT+ et à promouvoir l'inclusion. Le conseil réaffirme l'importance de cette journée et son engagement à favoriser un milieu accueillant et respectueux pour l'ensemble de la communauté.

4.8 Crue printanière

Un redoux et des précipitations sont attendus, entraînant une hausse du niveau des cours d'eau. La vigilance est recommandée près des berges.

Les débordements pourraient survenir selon l'évolution du débit mesuré par la station hydrométrique.

Les résidents des zones riveraines sont priés de se munir des provisions essentielles, incluant une trousse d'urgence de 72 heures.

5. Administration

26-05-104 5.1 Adoption du Programme d'aide financière destiné aux produits d'hygiène durables

CONSIDÉRANT que la Ville de Sainte-Anne-des-Monts dispose déjà d'un programme de soutien à l'achat de couches réutilisables, adopté en vertu de la résolution 15-05-094, et qu'il est opportun de moderniser et d'élargir cette initiative afin de mieux répondre aux besoins actuels de la population;

CONSIDÉRANT que la Ville souhaite promouvoir l'utilisation de produits d'hygiène réutilisables en offrant un soutien financier aux citoyennes et citoyens qui en font l'achat ou la location;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal prévoit accorder un budget total de 2 000 $ par année pour l'application du Programme d'aide financière destiné aux produits d'hygiène durables;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR ARIANE LÉVESQUE ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que la Ville de Sainte-Anne-des-Monts :

Adopte un programme d'aide financière destiné aux produits d'hygiène durables, présentés comme projet pilote, précise les objectifs, les modalités d'application, les critères d'admissibilité ainsi que les limites d'aide financière applicables selon le type de produits et par bénéficiaire et dont une copie est déposée au dossier de la présente séance pour en faire partie intégrante;

Confirme que le Programme entre en vigueur à compter de son adoption, soit le 4 mai 2026, et qu'il prendra fin le 31 décembre 2027, à moins d'une reconduction ultérieure par résolution du conseil.

ADOPTÉE

La publication de ce procès-verbal est autorisée conditionnellement à la réserve suivante: Le procès-verbal sera approuvé lors de la séance ordinaire du 1 juin 2026 et signé par le maire et la greffière ou leurs substituts.

26-05-105 5.2 Autorisation de signature – Entente concernant le casse-croûte à la halte routière de Tourelle

CONSIDÉRANT que la Ville est propriétaire du terrain de la halte routière du secteur Tourelle;

CONSIDÉRANT que monsieur Carl Leclerc occupe ce terrain et y opère un casse-croûte en vertu d'une entente qui prend fin en mai 2026;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal est d'accord pour reconduire l'entente avec monsieur Leclerc pour une période de deux ans;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MARIO DUPUIS ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'autoriser le maire à signer, pour et au nom de la Ville de Sainte-Anne-des-Monts, l'entente à intervenir avec monsieur Carl Leclerc relativement au casse-croûte installé à la halte routière de Tourelle.

ADOPTÉE

6. Trésorerie

26-05-106 6.1 Approbation des comptes payés et à payer au 30 avril 2026

IL EST PROPOSÉ PAR RICHARD BUJOLD ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que le conseil approuve :

- Les comptes payés, chèques n^{os} 43296 à 43224, pour un montant de 356 020,29 $
- Les comptes à payer, chèques n^{os} 43325 à 43407, pour un montant de 648 293,31 $
- Pour un total de 1 004 313,60 $

ADOPTÉE

Certificat de disponibilité de crédit

Je, soussignée, trésorière de la Ville de Sainte-Anne-des-Monts, certifie qu'il y a des crédits disponibles prévus au budget permettant de procéder au paiement des montants ci-haut mentionnés.

_____
Josée Latour, trésorière

26-05-107 6.2 Aides financières de la Ville aux organismes communautaires, culturels, sportifs ou de loisirs

CONSIDÉRANT que la Ville possède une Politique d'aide financière aux organismes communautaires, culturels, sportifs et de loisirs;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MARC PORTELANCE ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'accorder les aides financières suivantes dans le cadre de la Politique d'aide financière aux organismes communautaires, culturels, sportifs ou de loisirs :

- École de Ballet-Jazz de Matane : 300 $

ADOPTÉE

6.3 Aide financière – Camp de jour de Sainte-Anne-des-Monts

CONSIDÉRANT la décision du conseil municipal de ne plus organiser de camp de jour depuis 2022;

26-05-108

CONSIDÉRANT que l'organisme Camp de jour Sainte-Anne-des-Monts organise un camp de jour à l'été 2026;

La publication de ce procès-verbal est autorisée conditionnellement à la réserve suivante: Le procès-verbal sera approuvé lors de la séance ordinaire du 1 juin 2026 et signé par le maire et la greffière ou leurs substituts.

CONSIDÉRANT l'état des résultats 2025 présenté par l'organisme;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR SERGE CHRÉTIEN ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'autoriser le maire à signer le protocole d'entente à intervenir;

D'accorder à Camp de jour Sainte-Anne-des-Monts deux versements de 15 000 $ pour un total de 30 000 $. Le premier versement est payable à la signature de l'entente et le deuxième le 15 juillet 2026.

ADOPTÉE

7. Urbanisme

7.1 Dépôt du procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme tenue le 25 mars 2026

Le procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme, tenue le 25 mars 2026, est déposé au dossier de la présente séance pour en faire partie intégrante.

26-05-109 7.2 Demande de dérogation mineure – 24 et 38, boulevard Sainte-Anne Ouest

CONSIDÉRANT que Restauration Sainte-Anne inc. est propriétaire des immeubles situés au 24 et au 38 boulevard Sainte-Anne Ouest;

CONSIDÉRANT que Restauration Sainte-Anne inc. désire qu'une partie du terrain du 38 soit transférée au terrain au 24 boulevard Sainte-Anne Ouest;

CONSIDÉRANT cette demande ayant pour objet, si elle est acceptée, de permettre :

- de régulariser le frontage du terrain du 38, boulevard Sainte-Anne Ouest, qui passera de 22,5 m à 17,76 m, en dérogation au règlement de zonage 04-620, article 6.4, qui stipule que le frontage d'un terrain doit avoir un minimum de 21 m ;
- de régulariser la marge latérale de 0,63 m, alors que le règlement de zonage 04-620 article 3.1.5.2 stipule qu'elle devrait être un minimum de 1,5 m.

CONSIDÉRANT la publication d'un avis sur le site Web de la Ville en date du 30 mars 2026;

CONSIDÉRANT que le conseil n'a reçu aucune opposition à cette demande;

CONSIDÉRANT que pour être acceptée, la demande de dérogation doit respecter chacune des conditions suivantes :

- avoir un caractère mineur;
- l'application du règlement doit causer un préjudice sérieux au demandeur ;
- ne dois pas porter atteinte à la jouissance de leur droit de propriété des propriétaires voisins;

CONSIDÉRANT que la demande ne respecte pas l'ensemble des conditions énumérées précédemment;

CONSIDÉRANT la résolution 26-1209 du Comité consultatif d'urbanisme à l'effet que cette demande devrait être refusée;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR RICHARD BUJOLD ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ de refuser cette demande de dérogation mineure.

ADOPTÉE

La publication de ce procès-verbal est autorisée conditionnellement à la réserve suivante: Le procès-verbal sera approuvé lors de la séance ordinaire du 1 juin 2026 et signé par le maire et la greffière ou leurs substituts.

26-05-110 7.3 Demande d'usage conditionnel – 254, boulevard Perron Est

CONSIDÉRANT la demande d'autorisation pour un usage conditionnel présentée par Dany Lévesque, visant à autoriser une résidence de tourisme au 254, boulevard Perron Est;

CONSIDÉRANT que le requérant désire louer, pour du court terme, la maison qui s'y trouve pour de l'hébergement à des touristes ;

CONSIDÉRANT que le projet est admissible au Règlement 23-937 régissant les usages conditionnels s'appliquant à certaines zones de la Ville de Sainte-Anne-des-Monts;

CONSIDÉRANT que l'article 2.2 du Règlement 23-937 précise quelles sont les zones admissibles à une demande pour un usage conditionnel et que la zone Eaf-126 en fait partie;

CONSIDÉRANT que l'article 2.4 du Règlement 23-937 édicte que l'évaluation de l'opportunité de permettre l'usage « résidence de tourisme » est faite selon 20 critères et qu'après l'évaluation de chacun de ces critères, les membres du Comité Consultatif d'Urbanisme estiment que toutes les conditions pour accorder cet usage conditionnel sont respectées ;

CONSIDÉRANT la publication d'un avis sur le site Web de la Ville en date du 30 mars 2026;

CONSIDÉRANT que le conseil n'a reçu aucune opposition à cette demande ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Mario Dupuis ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'autoriser la demande d'usage conditionnel de monsieur Dany Lévesque visant à permettre la location à court terme de la maison située au 254, boulevard Perron Est.

ADOPTÉE

26-05-111 7.4 Appui à la demande d'exclusion de la zone agricole du lot 4 882 653

CONSIDÉRANT que le lot 4 882 653 est situé en zone agricole permanente;

CONSIDÉRANT la demande d'exclusion du territoire agricole concernant ce lot;

CONSIDÉRANT que la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) requière un appui de la Ville de Sainte-Anne-des-Monts;

CONSIDÉRANT qu'en fonction des critères de l'article 62 de la *Loi sur la Protection du territoire et des activités agricoles*, il existe des espaces disponibles ailleurs, mais qu'ils ne sont pas la propriété du demandeur;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR ALLISON SERVANT ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que le conseil appuie la demande à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) pour exclure de la zone agricole le lot 4 882 653 du cadastre du Québec.

ADOPTÉE

8. Règlements

9. Travaux publics

26-05-112 9.1 Autorisation de paiement de sommes dues à Jean-Philippe Laflamme

CONSIDÉRANT le départ de Jean-Philippe Laflamme du poste d'opérateur de machinerie lourde le 24 avril 2026;

La publication de ce procès-verbal est autorisée conditionnellement à la réserve suivante: Le procès-verbal sera approuvé lors de la séance ordinaire du 1 juin 2026 et signé par le maire et la greffière ou leurs substituts.

CONSIDÉRANT le calcul des indemnités de départ dues à monsieur Laflame dont la copie est déposée au dossier de la présente séance pour en faire partie intégrante;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR RICHARD BUJOLD ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'autoriser le paiement des 76 heures de salaire et avantages dues à monsieur Jean-Philippe Laflamme.

ADOPTÉE

26-05-113 9.2 Ouverture de poste – Opérateur de machinerie lourde

CONSIDÉRANT que Jean-Philippe Laflamme a remis sa démission au poste d'opérateur de machinerie lourde à temps plein en date du 24 avril 2026;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR ARIANE LÉVESQUE ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'autoriser l'ouverture d'un poste d'opérateur de machinerie lourde à temps plein.

ADOPTÉE

26-05-114 9.3 Ouverture de poste – Préposé à la maintenance – 16 semaines été

CONSIDÉRANT que Réjean Houle a obtenu un poste de préposé à la maintenance à temps plein en vertu de la résolution 25-12-268, le poste de préposé à la maintenance 16 semaines d'été qu'il occupait est vacant;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MARC PORTELANCE ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'autoriser l'ouverture d'un poste de préposé à la maintenance de 16 semaines d'été.

ADOPTÉE

26-05-115 9.4 Acceptation de soumission – Les Entreprises d'Auteuil - Location d'un tramac

CONSIDÉRANT qu'il existe un besoin d'espace supplémentaire dans notre dépôt à neige usée pour accumuler la neige et pour faire un espace d'entreposage sécuritaire;

CONSIDÉRANT que la Ville a extrait plusieurs tonnes métriques de matériel granulaire concassé et ce à plus faible prix que son achat dans une carrière;

CONSIDÉRANT que des soumissions ont été demandées pour la location d'un tramac de gros calibre;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MARIO DUPUIS ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'accepter la soumission des Entreprises d'Auteuil pour la location d'un tramac, au tarif horaire de 370 $/h, taxes non incluses, pour 90 h avec des frais de mobilisation et démobilisation de 580 $, taxes non incluses. Cette dépense sera prise à la dépense de l'exercice et/ou au surplus accumulé;

De mandater le directeur des travaux publics, David Castonguay, pour signer toute documentation en lien avec la réalisation de ce projet.

ADOPTÉE

10. Loisirs

26-05-116 10.1 Ouverture de poste – Responsable aréna, parcs et terrains de jeux

La publication de ce procès-verbal est autorisée conditionnellement à la réserve suivante: Le procès-verbal sera approuvé lors de la séance ordinaire du 1 juin 2026 et signé par le maire et la greffière ou leurs substituts.

CONSIDÉRANT la lettre de Guy Fraser reçue le 23 avril 2026 dans laquelle il annonce sa démission du poste de responsable aréna, parcs et terrains de jeux, démission qui sera effective le 28 août 2026;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR ALLISON SERVANT ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'autoriser l'ouverture du poste de responsable aréna, parcs et terrains de jeux.

ADOPTÉE

26-05-117 10.2 Autorisation de déposer une demande FRR - Volet 2 - Embauche d'un chargé de projet - 1re Avenue

CONSIDÉRANT que la Ville de Sainte-Anne-des-Monts souhaite revitaliser et dynamiser son faubourg;

CONSIDÉRANT que la Ville de Sainte-Anne-des-Monts souhaite présenter une demande pour l'embauche d'un employé responsable du projet de revitalisation de la 1re Avenue dans le cadre du volet 2 - Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds de régions et ruralité;

CONSIDÉRANT que la Ville a pris connaissance du Guide à l'intention des organismes concernant le volet 2 - Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;

CONSIDÉRANT les avantages significatifs d'un tel projet, soit l'amélioration de la qualité de vie et le maintien ou l'augmentation des services répondant aux besoins de la population;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR ARIANE LÉVESQUE ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

Que la Ville autorise le dépôt du projet dans le cadre du volet 2 - Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds de régions et ruralité;

Que la Ville s'engage à participer au projet décrit en préambule de la présente résolution et à en assumer une partie des coûts à la dépense d'exercice et/ou à son surplus accumulé;

Que la Ville autorise madame Lucie Bélanger, à signer tout document relatif à cette demande d'aide financière, pour et au nom de la Ville.

ADOPTÉE

11. Incendie

26-05-118 11.1 Adoption du Rapport annuel 2025 du schéma de couverture de risques en sécurité incendie et d'organisation des secours de la MRC de la Haute-Gaspésie

CONSIDÉRANT le Rapport annuel 2025 du schéma de couverture de risques en sécurité incendie et d'organisation des secours de la MRC de La Haute-Gaspésie;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MARC PORTELANCE ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'adopter le Rapport annuel 2025 du schéma de couverture de risques en sécurité incendie et d'organisation des secours de la MRC de La Haute-Gaspésie, conformément au document déposé lors de la présente séance pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

12. Période de questions

La publication de ce procès-verbal est autorisée conditionnellement à la réserve suivante: Le procès-verbal sera approuvé lors de la séance ordinaire du 1 juin 2026 et signé par le maire et la greffière ou leurs substituts.

Monsieur le maire répond aux différentes questions des personnes présentes dans la salle.

26-05-119 **13. Levée de la séance**

L'ordre du jour étant épuisé, IL EST PROPOSÉ PAR RICHARD BUJOLD ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que la séance soit et est levée à 21h10.

ADOPTÉE

SIMON DESCHÊNES
MAIRE

MÉGANE BOGLE
GREFFIÈRE ADJOINTE

****